AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 31-7-61 187035

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 95-10 et 97-11 Postes 260 et 263)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

SUPPLEMENT N°1 au BULLETIN N°10 de JUILLET 1961.

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU.- Dans l'ensemble la situation reste saine. Il y a donc possibilité de retarder jusqu'en fin juillet le traitement qui assurera un bon aoûtement du bois et une meilleure conservation du feuillage. Cependant, dans les vignes où des attaques notables seraient actuellement visibles, effectuer ce traitement dans les premiers jours de la semaine du 24 au 31 juillet. Son exécution devra être particulièrement soignée. Tenir les vignes parfaitement rognées.

BLACK-ROT.- Dans les vignes intéressées (actuellement de nombreuses attaques sur grappes sont très nettement visibles : les grains se dessèchent), les traitements devront être poursuivis : la maladie pouvant se développer même après la véraison.

VERS DE LA GRAPPE.- Il n'est pas encore trop tard pour intervenir avec un produit du type dit"curatif".

Opérer, dès réception, de préférence par poudrage. (Voir le Bulletin n°10 de Juillet 1961).

POMMIERS - POIRIERS

CARPOCAPSE.- Des attaques en provenance du premier vol sont encore possibles (elles seront toutefois, de beaucoup, moins importantes que celles qui étaient à redouter dans la première quinzaine de juillet).

N'intervenir que dans les endroits habituellement exposés à des attaques sérieuses, là où le dernier traitement arrive en fin d'efficacité.

D'après nos observations, il semble que les attaques en provenance du second vol ne seront pas à craindre avant fin juillet, début août. Nous le préciserons dans une note prochaine.

P./..

Nous rappelons que l'emploi des produits arsenicaux est interdit pendant les deux mois qui précèdent la récolte.

Pour les produits à base de D.D.T. et les Esters phosphoriques, cette interdiction est de 15 jours.

I N F O R M A T I O N S

A R B R E S F R U I T I E R S

PUCERONS - ARAIGNEES ROUGES.- En abondance dans certains vergers : intervenir s'il y a lieu.

V I G N E

OIDIUM.- Comme nous l'avons précédemment signalé, l'Oïdium est en extension dans certains clos.

Ne pas négliger la lutte contre cette maladie.

S'il y a lieu, dans les vignobles intéressés, intervenir à plusieurs reprises, si nécessaire (voir nos notes antérieures).

P O M M E S D E T E R R E

MILDIOU.- Dans les régions où les dernières pluies ont été importantes (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, localement dans les autres départements), il est conseillé d'effectuer un traitement dès que possible sur toutes les variétés sensibles encore en végétation active et en particulier sur les cultures destinées à la production de plants.

Si dans les jours qui suivent, le régime pluvieux persiste, le traitement devra être étendu aux secteurs non visés ci-dessus.

CLERMONT-FERRAND, le 20 Juillet 1961.

LE CONTROLEUR CHARGE DES AVERTISSEMENTS AGRICOLES

A. LECLERC.

L'INSPECTEUR DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de Clermont-Ferrand
Directeur-gérant : L. BOUYX